

PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 1er décembre 2011

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU interpelle Claude Guéant, Ministre de l'Intérieur sur la répartition des demandeurs d'asile sur notre territoire

A l'occasion de la séance de questions au Gouvernement du mercredi 30 novembre, Paul JEANNETEAU a interrogé Claude GUEANT, Ministre de l'Intérieur, sur la répartition des demandeurs d'asile sur notre territoire

Paul JEANNETEAU a souligné que depuis plusieurs mois, certains départements, dont le Maine-et-Loire, et plusieurs agglomérations sont confrontés à un afflux de demandeurs d'asile et de sans-papiers, auquel ils ne peuvent plus faire face. Aujourd'hui, c'est l'ensemble du dispositif qui est débordé : associations, services de l'État et du département. Les arrivées nombreuses et massives de demandeurs d'asile fragilisent l'action de l'ensemble des partenaires et compromettent la qualité du travail réalisé. Par ailleurs, certains, en organisant des squats, initiatives irresponsables et regrettables, nuisent à l'action des organismes en place et déstabilisent leur fonctionnement.

Paul JEANNETEAU a donc demandé au Gouvernement quels moyens il envisage de mettre en oeuvre afin d'améliorer la répartition des demandeurs d'asile sur le territoire national.

Claude GUEANT a annoncé qu'il a demandé aux préfets de région, qui sont chargés des plates-formes d'accueil, de coordonner la répartition des demandeurs d'asile à l'échelon de la région. Le Ministre a estimé que, pour y parvenir, il faut que l'Etat adopte une attitude plus directive. Si lors de son arrivée en France, un demandeur d'asile a droit à un hébergement, il n'a pas le droit de choisir le lieu de cet hébergement.

L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile s'accompagnant d'une diminution du nombre d'accords, par l'OFPRA ou la Cour nationale d'appel, du statut de réfugié politique, Claude GUEANT a également affirmé sa volonté de doter l'OFPRA et la CNDA de moyens supplémentaires pour aller plus vite. Le Ministre estime nécessaire de prévoir un nombre de cas plus important pour que les procédures d'urgence puissent être mises en oeuvre.

Assemblée Nationale : 01 40 63 73 83
Permanence Angers : 02.41.87.42.41